

capable d'un certain travail, de la nécessité de consulter son médecin et de se soumettre aux prescriptions hygiéniques, avant que la maladie le retienne au foyer et lui enlève ses petites économies; c'est pour réussir dans cette œuvre que le dispensaire doit recevoir l'aide d'ouvriers intelligents qui assureront le succès de la lutte entreprise contre la tuberculose. Le bien que le dispensaire est appelé à faire chez l'ouvrier indigent où la phtisie prend les 4/5 de ses victimes, ne doit pas être accompli au détriment des intérêts du médecin de la famille; aussi, le malade qui se présente à la consultation gratuite doit être envoyé par son médecin ou son patron, établissant ses droits à la bienfaisance publique. Afin d'éviter tout abus et de se bien renseigner sur les besoins et les conditions sociales du malade, l'enquête suivante devrait être faite par un ouvrier (ancien tuberculeux guéri si possible) qui, connaissant à fond la classe des travailleurs, se met à la portée de ces malades, s'exprime comme eux et leur explique les prescriptions reçues et les soins à prendre afin de ne pas communiquer la maladie aux autres.

DISPENSIRE POUR LA PROPHYLAXIE DE LA TUBERCULOSE

(Enquête ouvrière)

Date :

No d'ordre :

Enquêteur :

Nom et prénoms du malade consultant :

Age :

Domicile :

Profession :

Malade envoyé au dispensaire par M.

Médecin traitant :

Le malade vit-il en ménage ?

Le malade vit-il seul ?

Le malade a-t-il des enfants ? Combien ?

Quel âge ont les enfants ?

A-t-il perdu des enfants ?

De quelle maladie et à quel âge ?

Combien le malade gagne-t-il par jour quand il peut travailler ?

Combien d'heures par jour travaille-t-il en moyenne ?

Depuis combien de temps le malade est-il obligé de chômer ?